

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 10/11/2025 au 14/11/2025.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 10/11/2025 au 14/11/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
10/11/2025					
11/11/2025					
12/11/2025					
13/11/2025	89	250,0000	250,0000	250,0000	22.250,00
14/11/2025	92	249,0000	249,0000	249,0000	22.908,00
Total	181	249,4917			45.158,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 14/11/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 14 041 (0,9 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 203 359,00 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).